



# TOMATE D'INDUSTRIE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr





**Bulletin n° 8** Mercredi 1er août 2012

#### **CHENILLES PHYTOPHAGES:**

Les piégeages sur les secteurs de Garons, Arles, Tarascon et le Sambuc font toujours état de la présence de Tuta absoluta. Nous n'observons pas de véritables dégâts à ce jour. Soyons vigilants et observateurs ...

Le piégeage des Helicoverpa armigera fait toujours état de captures importantes en une semaine. Il s'agit toujours de la deuxième génération. Des dégâts importants sont observés sur fruits (de 5 à 25 % de fruits percés) sur Tarascon et jusqu'au nord de la Drôme.

ACARIENS: Nous en observons sur les diférents secteurs. Soyez très vigilants sur les secteurs plus au Nord comme la Drôme en observant bien vos bordures de parcelles.

#### **MALADIES:**

La climatologie actuelle ne permet pas au mildiou et à la bactériose de se développer. Restons tout de même vigilant en fonction de son évolution.

L'Alternaria est, par contre, présent sur des parcelles sur Arles et la Drôme. Soyez observateurs pour ne pas le confondre avec la bactériose et pensez à l'alternaria sur fruits, la pourriture des fruits. Dans le doute, contactez-nous.

Nous avons aussi observé de l'Oïdium sur des parcelles de Tarascon le 23 juillet dernier. Cette maladie est rare en culture de tomates destinées à la transformation ou ne se rencontre que fin septembre...Voici les symptômes sur la photo ci-dessous.



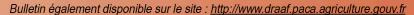
DIRECTEUR DE PUBLICATION Monsieur André Pinatel.
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - Aix en Provence Cedex 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00 RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN ROBERT GIOVINAZZO SONITO Maison de l'Agriculture Site Agroparc - Bat. B 84912 - Avignon rgiovinazzo@sonito.fr

tel: 04 90 86 64 39



# TOMATE D'INDUSTRIE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur







écophyto2018

moins, c'est mieux

Bulletin n° 8 - suite Mercredi 1er août 2012

## **NOTE NATIONALE:**

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

- 1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
- 2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
- 3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
- 4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
- 5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

# LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES **SUIVANTS:**

AGROSUD, APTO 2, CAPL, PERRET SA, SCAD CANA, VALSOLEIL ET SONITO.

### **COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN:**

SONITO (Robert GIOVINAZZO),

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Monsieur André Pinatel.
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - Aix en Provence Cedex 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00 DIRECTEUR DE PUBLICATION

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN ROBERT GIOVINAZZO SONITO Maison de l'Agriculture Site Agroparc - Bat. B 84912 - AVIGNON rgiovinazzo@sonito.fr

tel: 04 90 86 64 39